

sont à la source du fleuve Yukon, le gouvernement de la Colombie-Britannique a compétence à l'égard de celles de ces eaux qui sont situées à l'intérieur de la Colombie-Britannique, et nous avons compétence à l'égard de celles de ces eaux qui sont situées au Yukon.

M. Bryson: Le ministre nous dira-t-il si des négociations se poursuivent entre son ministère et le gouvernement de la Saskatchewan au sujet de la répartition des frais d'aménagement de la route Flin-Flon-Denare-Beach?

L'hon. M. Lesage: Je me suis rencontré, je le répète, avec le ministre de la voirie, je crois, de la Saskatchewan, M. Douglas. Nous avons discuté la question et j'attends de plus amples renseignements que j'ai demandés.

M. Hardie: Le ministre le sait, les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon progresseront si on baisse les prix des transports, de l'énergie électrique et de tout le reste. De fait, nous vivons dans une région où les prix de revient sont élevés, ce qui nuit à son progrès. Pour ce qui est de la Commission d'énergie des Territoires du Nord-Ouest, j'aimerais demander au ministre si son ministère a déjà songé à proroger la période d'amortissement accordée à la centrale électrique de la rivière Snare à celles de Fort-Smith et de Mayo, dans le Yukon, afin de fournir à meilleur marché l'énergie électrique aux pionniers qui exploitent cette région. Si l'on me permet un exemple, je dirai qu'à Ottawa je paye \$5 tous les deux mois pour une consommation d'électricité qui, à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, me coûterait \$40 ou \$50. Je serais reconnaissant au ministre, s'il voulait bien étudier avec ses fonctionnaires l'idée de prolonger la période d'amortissement accordée aux centrales de la Commission d'énergie des Territoires du Nord-Ouest, afin d'aider les gens qui colonisent cette partie du pays.

L'hon. M. Lesage: C'est là, certainement, un des éléments que nous devons étudier lorsque nous examinons, comme nous le faisons actuellement, les moyens de réduire le coût de la vie dans le Nord du pays. Nous avons commencé cette étude et nous la poursuivrons aussi rapidement que possible. L'honorable député sait quel intérêt mes fonctionnaires et moi-même portons aux régions du Nord de notre pays. Je suis convaincu que ces régions sont promises à un avenir formidable, mais nous devons établir nos projets avec soin. D'autre part, il nous faut passer à l'action, et nous préparons la base des moyens à prendre. Pour établir cette

base, nous tenons compte des divers éléments qui influent sur le coût de la vie dans les régions septentrionales afin, — nous l'espérons, — d'abaisser le coût de la vie pour que le mode d'existence y devienne plus normal et qu'il soit plus facile de mettre en valeur ces régions du Nord si prometteuses.

M. Hardie: Je remercie le ministre de ses explications. Il a dit qu'il nous fallait établir nos plans avec prudence. J'espère qu'il ne se laisse pas convaincre par les économistes aujourd'hui, mais qu'il se souvient plutôt de ce que les territoires du Nord-Ouest existeront encore dans un siècle, tout comme la centrale en question. Elle produira encore de l'énergie pour les mines du Nord. Je crois que, si nous devons prolonger cette période, c'est à quarante ans qu'il faut la fixer.

M. Simmons: Quelle période d'amortissement a-t-on prévue pour l'usine de la rivière Mayo?

L'hon. M. Lesage: Vingt ans.

(Le crédit est adopté.)

312. Administration, fonctionnement et entretien, y compris une subvention de \$350 au Conseil exécutif international de la Conférence mondiale de l'énergie, \$669,597.

M. Hodgson: J'ai posé une question au ministre relativement au crédit n° 311 et il m'a dit qu'il me répondrait lors de l'appel du crédit n° 312. Il s'agissait de la façon dont est organisé le Bureau de contrôle du lac des Bois.

L'hon. M. Lesage: Voici une note qui se rapporte à un poste du crédit n° 312. A la suite de la correspondance que mon prédécesseur a échangée en 1952 avec le ministre des Terres et Forêts de l'Ontario et avec le ministre des Mines et des Ressources naturelles du Manitoba, il a été convenu que des représentants des trois gouvernements intéressés examineraient sur les lieux les dommages et présenteraient un rapport. Il était clairement entendu que l'intérêt du Manitoba se bornait aux propriétés en bordure du lac des Bois. Cette province n'a aucune responsabilité statutaire en ce qui concerne la réglementation des eaux du lac Rainy.

Voici le montant global des dépenses relatives à l'enquête portant sur les réclamations pour dégâts au lac des Bois: Pour le Manitoba, \$1,500; pour l'Ontario, \$4,350; pour le gouvernement canadien, \$2,230, ce qui fait en tout \$8,147. D'après l'entente conclue le 15 novembre 1952, le montant est réparti de la façon suivante: le gouvernement du Canada, un tiers, Ontario, environ un neuvième et le Manitoba environ cinq neuvièmes.